

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

### 11 janvier 2011 à 20 heures 30

*Le onze janvier deux mil onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.*

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Luc GESBERT, Adjointes. Mesdames Véronique BOG, Chantal COUASNON, Stéphanie COULEE, Marie-Paule QUEANT Messieurs Cyrille AMBERT, Jean-Pierre CONTANT, Stéphane LANGLAIS, Jean-Jacques LARDEUX, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, Damien SURGET.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>François MORIN (procuration à Bruno CORBIN)</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Marie Paule QUEANT</i>

*Arrivée de Damien SURGET à 21h15 pendant le premier point.*

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour*

1. Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2010
2. Décisions du maire
3. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision
4. La Poste
5. Poste de secrétaire général
6. Garantie d'emprunt
7. Droits de préemption urbains
8. Questions diverses.

### 1) Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2010

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 17 décembre 2010 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

## 2) Décisions du Maire

Le Maire retrace les décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal en date du 17 décembre 2010 suite à la délégation d'attributions votée le 5 juin 2009. Ainsi, en matière de décision relative à

- l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; il a accepté un don de 50€ des Aînés Ruraux en remerciement du prêt de la salle informatique.
- l'exercice, au nom de la commune du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme, il a renoncé au droit de préemption pour la maison d'habitation et terrain d'une superficie de 512 m<sup>2</sup> situé 6 rue Emile Plet.

## 3) Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme a été prescrite, et à quelle étape de la procédure elle se situe. Il rappelle les motifs de cette révision et explique les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits notamment en ce qui concerne l'économie d'espace, la mixité sociale, le développement des déplacements doux, et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Etant intéressés à l'affaire, Monsieur le Maire et Monsieur Leffray ne prennent pas part au débat et ne prennent pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement modifiée par la loi n° 2011-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'union européenne , et notamment son article 19,

Vu la délibération en date du 29 août 2008, prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols approuvé par arrêté préfectoral du 12 mai 1977 (ayant ensuite fait l'objet d'une 1ère modification en juin 1978, d'une 1ère révision le 20 décembre 1991, d'une 2ème modification le 30 novembre 1995, d'une 2ème révision le 30 juin 2000, d'une 1ère modification le 2 juillet 2004 et d'une deuxième modification le 9 septembre 2009) en PLU, prise en application des articles R. 123-18 et L. 123-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 11 mars 2010 actant d'un débat au sein du Conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

Vu le projet de révision du POS en PLU et notamment le rapport de présentation, le PADD, les orientations d'aménagement, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Vu les modalités de concertation mises en place :

- Document d'information inséré dans le bulletin municipal, sur l'état d'avancement de l'étude,
- Tenue d'une réunion publique avant l'arrêt du projet de PLU,
- Mise à disposition du public, en mairie, d'un cahier d'observations, pendant toute la durée de l'étude, afin que la population puisse faire connaître au Conseil Municipal ses réactions, observation, interrogation sur le projet PLU.

Vu le bilan de la concertation exposé comme suivant :

La révision du PLU a été couplée avec une étude Approche Environnementale de l'Urbanisme ; dans ce cadre un comité consultatif composé de 13 habitants et présidé par Jean-Jacques LARDEUX a été mis en place. Ce comité consultatif s'est réuni 5 fois dont deux réunions ont été animées par des techniciens:

- une réunion de travail sur les déplacements doux animée par ACT consultants
- une réunion de travail sur l'énergie animée par la chargée de mission énergie du Pays Vallée de la Sarthe.

Il a également participé aux réunions de travail de l'approche environnementale de l'Urbanisme avec les autres partenaires (présentation de diagnostic et ateliers AEU) et à la journée d'étude dans l'agglomération de Rennes.

Les échanges de ce comité consultatif ont été relayés et ont enrichi les débats de la commission urbanisme ayant suivi les réunions de travail relatives au PLU.

Une réunion publique de présentation du diagnostic et de la démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme s'est tenue le 18 septembre 2009.

Environ 80 personnes ont participé. Les attentes ont porté sur les transports en commun, l'accueil des artisans, la préservation des paysages, la prise en compte de l'environnement dans les nouvelles opérations d'urbanisme, la sécurité sur les voies existantes, les pistes cyclables.

Le bureau d'études chargé du PLU et Monsieur le Maire ont répondu aux différentes questions.

Une exposition a été présentée dans la salle.

Ces sujets ont pu être relayés lors du travail d'élaboration du PADD et ont pu se concrétiser par des mesures prises dans le PLU parmi lesquelles la réservation d'un terrain pour des artisans, la protection d'éléments de paysage, la réservation de terrain pour améliorer les cheminements, la définition d'orientations d'aménagement pour des opérations exemplaires du point de vue environnemental.

Une réunion publique s'est déroulée le 9 avril 2010 pour exposer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les discussions lors de la réunion publique ont permis aux élus et aux habitants d'échanger sur le projet de développement de la commune. Un certain nombre de

questions et remarques ont ainsi pu être formulées. Les questions ont notamment porté sur le choix de densifier et de proposer des parcelles plus petites, les impacts du développement au sud du bourg sur les circulations, le projet de nouveau quartier à Pont Chabeau, le devenir des terrains auparavant constructibles au POS, le stationnement, les espaces vert.

Une exposition a été présentée dans la salle.

Le bureau d'études chargé du PLU et Monsieur le Maire ont répondu aux différentes questions.

60 personnes environ ont participé à cette réunion.

Les questions abordées lors de cette réunion ont pu être discutées en commission urbanisme. Les enjeux portant sur les circulations ont donné lieu au lancement d'une étude déplacement sur le bourg, dont les propositions visent à accompagner le développement du bourg des aménagements nécessaires pour assurer la sécurité.

Le cahier laissé à la disposition des habitants en Mairie a recueilli 9 observations.

Toutes les observations portant sur des questions d'intérêt général ont permis de relayer auprès des élus les attentes et les questionnements de la population quant au développement futur de la commune : amélioration des cheminements, développement des transports en commun, maintien du caractère rural de la commune.

D'autres observations ont porté sur des questions à caractère davantage privé, notamment demandant le maintien de zones actuellement constructibles au POS en périphérie du bourg.

Le projet du PLU met l'accent sur la notion d'économie d'espace, de densification du bourg. Ce qui a conduit à redéfinir les enveloppes destinées à l'accueil de nouvelles constructions. Pour conserver une cohérence dans le projet de PLU entre les besoins de développement affichés et les surfaces réellement réservées pour le développement futur, les terrains les moins prioritaires ont été reclassés en zones agricoles ou naturelles.

La concertation sur le projet de PLU s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le public a pu s'exprimer librement.

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à quinze voix pour (Messieurs FRANCO et LEFFRAY ne participent pas au vote),

- opte pour l'application des dispositions antérieures à l'article 19 de la loi portant engagement national pour l'environnement.

- arrête le projet de révision du POS en PLU de la commune d'Etival-lès-le Mans tel qu'il est annexé à la présente ;

- précise que le projet de révision du POS en PLU sera communiqué pour avis :

  - \* à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du POS en PLU

  - \* aux personnes publiques, communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande.

- précise que la concertation s'est déroulée selon les modalités prévues et tire le bilan de cette concertation tel qu'exposé ci dessus

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet.

#### **4) La Poste**

Monsieur le Maire fait part du courrier en date du 30 décembre 2010 du Directeur du Territoire Postal d'Allonnes-Arnage. Ce courrier donne suite aux différentes rencontres entre le Maire et les dirigeants de la Poste. Jusque là, aucune modification n'a été apportée au fonctionnement actuel du Bureau communal.

Dans ce courrier, les dirigeants constatent la baisse d'activité et l'écart entre les besoins horaires qu'ils estiment à 11 heures par semaine et l'amplitude horaire existante de 26 heures par semaine. Ils proposent donc deux solutions alternatives : que la commune mette en place une agence postale communale ou qu'un commerçant accueille un relais poste. Les deux solutions étant aidées financièrement par la Poste.

Monsieur le Maire, en réponse à une question, précise que la Poste a refusé la mise en place d'un distributeur automatique de billets au motif que l'opération ne sera pas rentable.

Monsieur le Maire propose donc de réaffirmer la volonté de la commune de conserver le bureau de poste avec son fonctionnement actuel et ses amplitudes horaires correspondant à une ouverture 26 heures par semaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **5)**

#### **Poste de secrétaire général**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'emploi de secrétaire général de mairie existe à raison de 35 heures hebdomadaires. La collectivité va rencontrer un besoin de recrutement à compter de début avril pour cause d'absence de l'agent du poste de secrétaire général.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un recrutement sur le poste de secrétaire général et qu'à ce titre une offre d'emploi doit être transmise au Centre de Gestion,

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir largement cet emploi à plusieurs grades afin de recueillir un choix plus important de candidatures,

Le Maire propose à l'Assemblée de pourvoir cet emploi à raison de 35h/semaine, sur les grades suivants : attaché territorial et rédacteur. Il propose donc de créer un second poste d'attaché territorial et un poste de rédacteur, tous deux de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

Le tableau des effectifs joint aux documents budgétaires sera modifié en conséquence.

## **6) Garantie d'emprunt**

Monsieur le Maire expose que la société Sarthe Habitat a contracté trois emprunts pour la construction des dix logements locatifs à énergie positive qui seront situés au Champ de la Croix.

Par courrier en date du 30 novembre 2010, la société Sarthe Habitat demande à la commune la garantie à hauteur de 20% de chacun des trois emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : un prêt PLUS de 813 026€, un prêt PLAI de 220 812€, un prêt PLUS FONCIER de 14 310€.

Vu les articles L 515-13 à 33 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'accorder la garantie de la commune d'Etival-lès-le Mans à hauteur de 20% pour les remboursements, de trois emprunts de 813 026€, de 220 812€ et de 14 310€, que Sarthe Habitat va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer la construction de logements locatifs sur la commune d'Etival-lès-le Mans, au lieu dit du Champ de la Croix.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Prêt PLUS FONCIER
Montant	813 026€	220 812€	14 310€
Durée totale du prêt	40 ans	40 ans	50 ans
Echéance	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Durée du préfinancement	3 à 18 mois maximum	3 à 18 mois maximum	3 à 18 mois maximum
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A + 0.60pdb	Taux du livret A - 0.20 pdb	Taux du livret A + 0.60pdb
Taux annuel de progressivité	0%	0%	0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux révisé puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux révisé puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux révisé puisse être inférieur à 0%

- D'accorder la garantie de la collectivité pour la durée totale de remboursement des prêts, et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Sarthe Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

- De s'engager à se substituer, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à Sarthe Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et Sarthe Habitat et à signer tout document relatif à ce dossier.

## 7)

## Droit de préemption urbain

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis défavorable quant à l'exercice de son droit de préemption urbain sur l'immeuble suivant : maison d'habitation + terrain 1 118 m<sup>2</sup> au 12 route de la Ferrière.

**8)****Questions diverses**

Cyrille AMBERT rappelle que le ramassage des sapins aura lieu le mercredi 12 janvier au matin. Le système mis en place l'année dernière perdure : les sapins seront collectés par une charrette tractée par un cheval de trait. Il se chargera, avec Jean-Jacques LARDEUX, de ramener les sapins des lotissements vers la rue Principale.

Bruno CORBIN indique que des fuites ont été constatées au niveau des plafonds d'une des classes de l'école maternelle. Le toit a donc été bâché et les travaux sont prévus. Au niveau du gymnase également, des fuites existent. Des travaux sont également prévus.

Il précise qu'une entreprise viendra en mairie le 3 février 2011 à 18h pour présenter les aménagements possibles au niveau du cimetière : aménagement d'un jardin du souvenir, extension du columbarium et proposition de cave-urnes.

La séance est levée à 22h10. Le prochain conseil municipal aura lieu dans la semaine 14 février. La date sera précisée ultérieurement.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

**SIGNATURES** des conseillers municipaux présents lors de la séance du 11 janvier 2011 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Luc GESBERT	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Stéphane LANGLAIS	Jean-Jacques LARDEUX
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	<del>François MORIN</del>	Marie-Paule QUEANT
Damien SURGET			

